

PRIME COMMUNALE « ENSEIGNE »
Formulaire de d'engagement de la prime

Dossier à communiquer :

Service Urbanisme

A l'attention de **Johann LEQUERTIER**
Boulevard du Midi, 22 - MARCHE
Bureau n° 17 dans l'ancien bâtiment
☎ 084/32.70.23
✉ johann.lequertier@ac.marche.be

Case réservée à l'administration

n° dossier (à rappeler pour tout renseignement)

DEMANDE DE PRIME ENSEIGNE RECUE LE :

Formulaire à communiquer **AVANT LA POSE DE L'ENSEIGNE**

1) Solliciter un permis d'urbanisme en respectant les règles que la Ville de Marche-en-Famenne recommande :

- ✓ Des lettres découpées, détachées sont directement placées sur la façade (à l'aide de plots, etc.), les enseignes verticales (perpendiculaires) sont autorisées également;
- ✓ Le caisson lumineux et le panneau de fond sont interdits sur tout le territoire;
- ✓ Seul, un éclairage indirect est autorisé;
- ✓ La lettre, sous forme de boîtier lumineux est autorisée avec un éclairage à l'intérieur de celle-ci mais qui sera orienté vers la façade;
- ✓ Les logos sobres sont autorisés;
- ✓ Pas de restriction au niveau des couleurs qui seront en harmonie avec le bâtiment et son environnement immédiat;

2) Pour votre information, voici les montants octroyés :

Le taux de la prime est de 40% du coût de l'enseigne avec un maximum de 248 € par demande. Pour plusieurs enseignes, l'intervention ne pourra dépasser 496 €.

En ce qui concerne les enseignes exceptionnelles ayant un caractère artistique et créatif certain, le taux d'intervention sera porté à 50% du coût de l'enseigne sans dépasser 992€ l'enseigne.

3) Compléter le présent document et l'accompagner :

- d'une copie du devis

Votre correspondante :

Service urbanisme de la Ville de Marche-en-Famenne

Johann LEQUERTIER - 084/32.70.23 - johann.lequertier@ac.marche.be



COORDONNES DU DEMANDEUR :

Nom et prénom :

Adresse :

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT SUR LEQUEL SERA APPOSE L'ENSEIGNE :

Dénomination de l'établissement:

Adresse complète :

LIBELLE EXACT DE L'ENSEIGNE :

.....

COMPTE BANCAIRE cette section doit être totalement complétée et exempte de toute rature.

Numéro de compte IBAN :

B	E																
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Je soussigné(e)

NOM

.....

PRENOM

.....

Fait à, le / /

Signature



PRIME COMMUNALE « ENSEIGNE »

Formulaire de libération de la prime

Dossier à communiquer :

Service Urbanisme
 A l'attention de **Johann LEQUERTIER**
 Boulevard du Midi, 22 - MARCHE
 Bureau n° 17 dans l'ancien bâtiment
 ☎ 084/32.70.23
 📧 johann.lequertier@ac.marche.be

Case réservée à l'administration

n° dossier (à rappeler pour tout renseignement)

DEMANDE DE PRIME ENSEIGNE RECUE LE :

Formulaire à communiquer **APRES LA POSE DE L'ENSEIGNE**

COORDONNES DU DEMANDEUR :

Nom et prénom :

Adresse des travaux:

N° tél/e-mail :@

LIBELLE EXACT DE L'ENSEIGNE :

.....

Afin de la prime puisse vous être versée après l'obtention du permis d'urbanisme, les documents suivent doivent impérativement parvenir au service urbanisme :

- le présent document;
- facture acquittée ou preuve de paiement ;
- photo(s) de l'établissement après la pose de l'enseigne ;
- votre numéro de compte
 (S'il a changé depuis votre demande de prime)

IBAN :

B	E														
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Votre correspondante :

Service urbanisme de la Ville de Marche-en-Famenne

Johann LEQUERTIER - 084/32.70.23 - johann.lequertier@ac.marche.be

